

# GRANDS LACS

infos

Journal communautaire

#19 / Juillet 2021

## Biscarrosse-Plage : Concilier protection de la station balnéaire et érosion

© Alain VACHEFON



**La Communauté de Communes des Grands Lacs est notre identité commune.**

Ces dernières années, nous avons réussi à faire de nos particularités communales, de nos services, de nos habitants... **une véritable collectivité nouvelle** où chaque ville garde son identité tout en partageant des moyens et des visions d'avenir communes.

Grâce au soutien et à l'investissement très important des Maires, la CCGL peut aujourd'hui avoir l'ambition de répondre aux attentes de la population.

**L'intercommunalité est à vos côtés chaque jour.** Elle participe au cadre de vie et aux services indispensables pour assurer un bien vivre dans ses communes :

- ◆ avec l'entretien, la création des voiries communautaires, des pistes cyclables ou encore la gestion des milieux aquatiques, des risques d'inondation, l'érosion littorale, le déploiement de la fibre optique, la rénovation énergétique des logements, la gestion de l'eau potable...
- ◆ auprès des plus fragiles, avec le CIAS des Grands Lacs dans le domaine social et médico-social avec, par exemple, la mise en place du service XL Autonomie pour faciliter l'insertion et l'accompagnement des personnes vulnérables.

La CCGL, c'est la mise en place de **politiques structurantes** rassemblant toutes les communes sur un périmètre plus large et donc plus adapté : environnement, tourisme, économie... L'économie influe directement sur le dynamisme du territoire et nos ressources. Nous allons poursuivre notre investissement pour permettre à des entreprises de s'installer et créer des emplois. **Nous voulons soutenir et accompagner les initiatives dans tous les secteurs de l'économie.**

Enfin la CCGL s'est engagée avec volontarisme dans des Plans qui doivent, dans les années à venir, lui permettre non seulement de se développer, mais de réussir la transition énergétique, et surtout de s'adapter au monde de demain. Le Plan Local de l'Habitat va ajuster l'offre de logements qualitativement et quantitativement. Le Plan Climat Air Energie Territorial va nous guider pour modifier en profondeur nos comportements et notre cadre de vie.

**Notre Communauté de Communes est une Collectivité d'Avenir.**

Au plaisir de se retrouver très vite pour des moments de partage.

**Françoise DOUSTE**

Présidente de la Communauté de Communes des Grands Lacs

**03 VIE DE LA COMMUNAUTÉ**

- ◆ Un nouveau concessionnaire pour l'eau potable
- ◆ Déploiement de la fibre optique
- ◆ Rénover énergétiquement son logement

**05 BUDGET**

**08 DOSSIER**

- ◆ Concilier protection de la station balnéaire de Biscarrosse plage et érosion

**13 TRAVAUX**

**16 ACTUALITÉS**

- ◆ La CCGL fait son diagnostic vélo
- ◆ Challenge mobilité
- ◆ Natura 2000 repart pour 3 ans avec la CCGL
- ◆ L'Atlas de la Biodiversité Communale
- ◆ Aérodrome et biodiversité
- ◆ Zéro Mégot, version 2021
- ◆ ZAE Achernar
- ◆ Concertation pour le projet d'extension de la ZA de Montagnotte

**20 REGARD**

- ◆ Pour une gestion intégrée des dunes littorales
- ◆ Cinq chantiers inaugurés
- ◆ Entreprendre dans les Landes

**GRANDS LACS**  
infos

**Communauté de Communes des Grands Lacs**

29 avenue Léopold Darmuzey - 40160 Parentis-en-Born

Tél. : 05 58 78 54 63 - www.ccgrandslacs.fr

**Directeur de la publication :** Françoise DOUSTE

**Coordination et rédaction :** Service Communication

**Conception, réalisation :** aurelie.lestage@wanadoo.fr

**Impression :** SODAL - 20 route de Villandraut, 33210 Langon - Imprimé avec des encres végétales

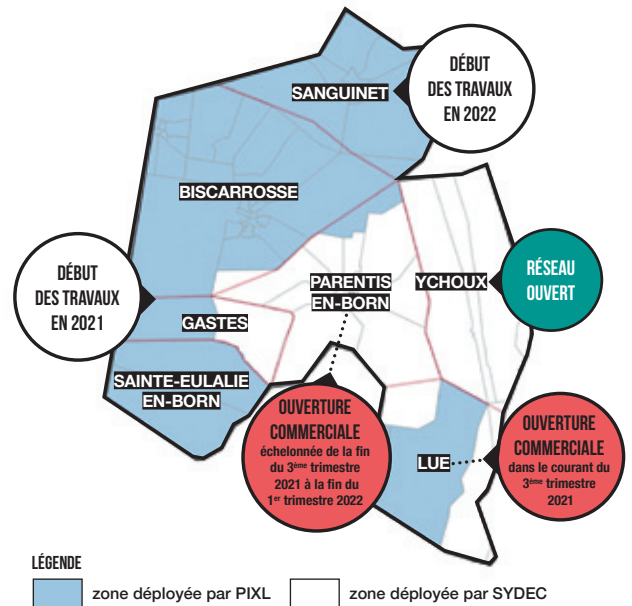
**Crédit photos :** Communauté de Communes des Grands Lacs - Alain Vacheron - Freepik - Shutterstock.

**Nombre d'exemplaires :** 16 200 - **Distribution :** La Poste

**Dépôt légal à parution - N°ISSN :** 2117-3451



## Déploiement de la fibre optique



## Un nouveau concessionnaire pour l'eau potable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes des Grands Lacs exerce la compétence Eau Potable en lieu et place du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) en application des dispositions de la loi Notre\*.

Lors de sa séance du 24 novembre 2020, le conseil communautaire des Grands Lacs a approuvé le principe du recours à la Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation ce service public.

Plusieurs entreprises ont présenté des offres, et au terme de négociations, le choix de la Communauté de Communes s'est porté sur la proposition de la société SAUR, choix approuvé en conseil communautaire le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet et pour une durée de 6 ans et 6 mois, la SAUR gère l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire des Grands Lacs. Son antenne locale est située avenue des Lacs à Biscarrosse. Des permanences sont également prévues dans toute les communes.

Le 14 juin dernier, Françoise DOUSTE, Présidente de l'intercommunalité, et Jon ERRECART, Directeur régional de la SAUR ont officialisé ce contrat de concession du service public d'eau potable.

\* Nouvelle organisation territoriale de la République



### Deux opérateurs sont en charge du déploiement de la fibre optique sur le département des Landes : le SYDEC et PIXL.

Ces deux réseaux seront construits simultanément, permettant ainsi d'assurer une couverture à 100 % sur le territoire des Grands Lacs, et plus largement à 100 % sur celui du Département des Landes.

Depuis 2018, la commune d'Ychoux est raccordée et l'offre commerciale est ouverte.

Les travaux de déploiement se poursuivent sur Parentis-en-Born depuis la pose du **Nœud de Raccordement Optique sur cette commune, le 3 février 2021.**

L'ouverture commerciale sera échelonnée de la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Même constat pour la partie Est de la commune de Luë qui bénéficie de l'avancée des travaux de raccordement au niveau de Labouheyre. Par conséquent, l'ouverture commerciale est programmée dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

#### Plus d'infos sur :

[www.sydec40.fr](http://www.sydec40.fr)  
[www.pixl-fibre.fr](http://www.pixl-fibre.fr)  
[www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

# Rénover énergétiquement son logement



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un véritable guichet unique de la rénovation énergétique existe dans les Landes et permet à tout particulier d'être conseillé, aidé, accompagné dans son projet de rénovation énergétique.

Ce Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique est proposé par l'Etat/ADEME et cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes.

Ce service public local est porté en 2021 par Soliha Landes sur le territoire des Grands Lacs.



## UN GUICHET UNIQUE, MAIS POURQUOI ?

La vocation de ce guichet unique est de renseigner de façon neutre, gratuite et objective l'ensemble des particuliers sur les sujets de la rénovation énergétique, l'isolation de leur logement, les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, la production d'énergie renouvelable, la ventilation mais également la réglementation ou les aides financières adaptées à chaque projet.

## QUI ME CONSEILLE ?

Les conseillers du service d'accompagnement sont basés à Dax et se déplacent sur le territoire des Grands Lacs pour vous accueillir lors de permanences dédiées et pour vous conseiller sur la faisabilité technique, l'éligibilité aux aides, l'intérêt ou non d'un équipement, les avantages ou inconvénients de chaque décision de votre projet.

## LE PLUS DES CONSEILLERS QUI VIENNENT DANS MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Ils sont un véritable tiers de confiance à mobiliser à tout moment de votre projet, et notamment en amont des décisions importantes. Ils permettent d'effectuer des choix judicieux et de se prémunir des démarchages et incitations concernant des travaux pouvant altérer l'intégrité du bâti. Ils sont le seul acteur neutre pouvant vous conseiller gratuitement sur l'intérêt de votre projet.

## DANS QUOI JE M'ENGAGE EN PRENANT CONTACT AVEC LE GUICHET UNIQUE ?

Le guichet unique s'adapte à chaque demande particulière. Ainsi, selon vos besoins, un accompagnement personnalisé, plus ou moins poussé vous sera proposé. Le conseil est gratuit et vous ne vous engagez pas financièrement.

## COMMENT LES RENCONTRER ?

- ◆ **Par téléphone** au 05 58 74 12 56, tous les jours de la semaine de 9h à 12h et de 14h à 16h
- ◆ **Par courriel** ([landes@soliha.fr](mailto:landes@soliha.fr)), en indiquant dans le corps du mail l'ensemble de vos coordonnées (Nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone, nombre d'occupants, revenu fiscal des occupants, statut et travaux envisagés)
- ◆ **Sur rendez-vous** lors de la permanence organisée tous les 3<sup>èmes</sup> lundis de chaque mois, à la Maison France Service à l'accueil du Centre administratif de Parentis-en-Born, de 10h à 12h. Pour prendre rendez-vous, contactez le numéro suivant : 05 58 74 12 56

EN BREF  
...

Retrouvez dès à présent le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes à l'accueil de votre mairie ou sur [www.ccgrandslacs.fr](http://www.ccgrandslacs.fr)



## BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :

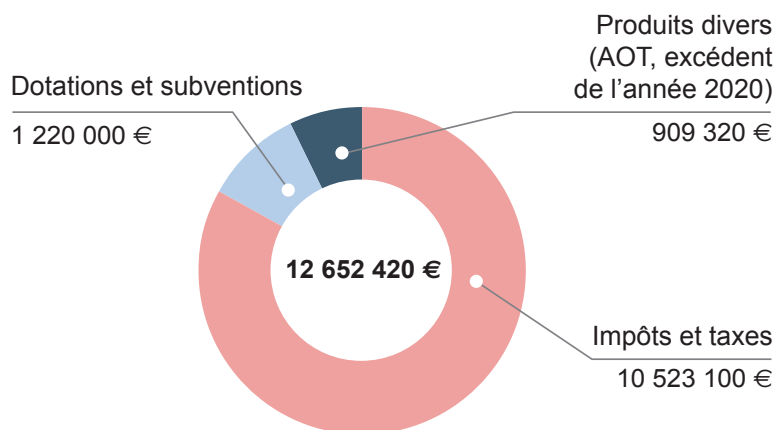
12 652 420 €

Investissement :

9 107 259 €

# BUDGET 2021

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



**Manuel DIAZ**

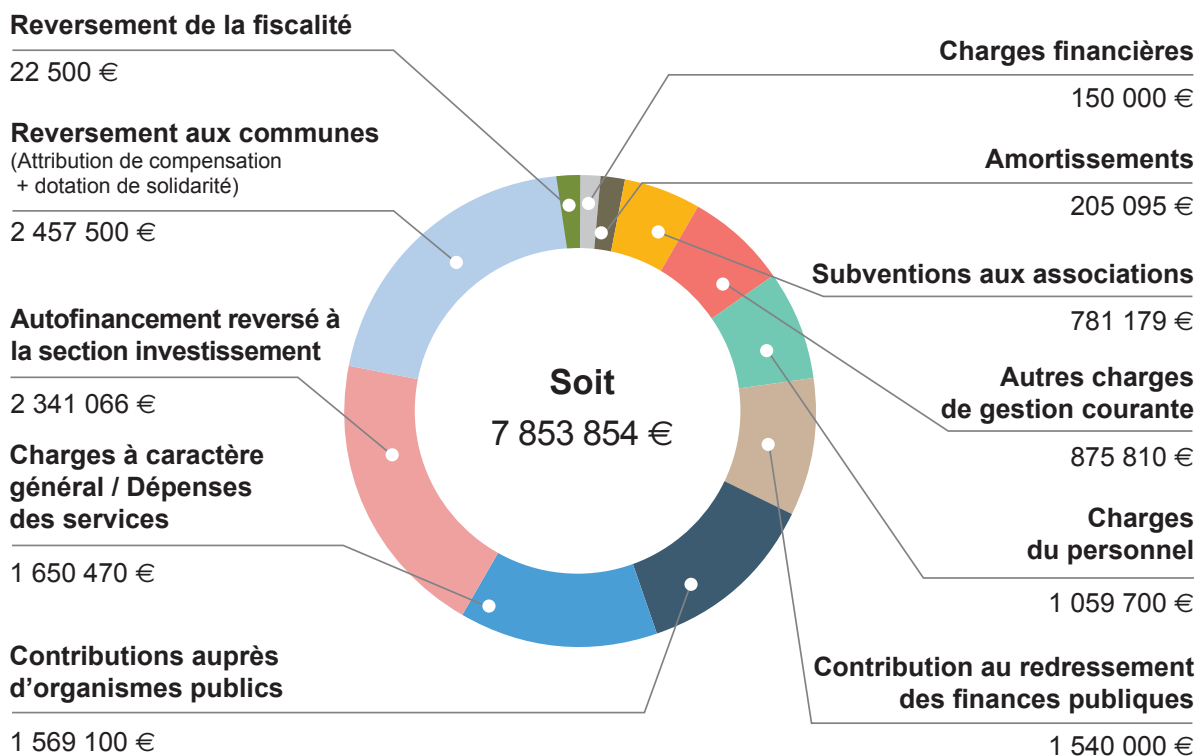
Vice-Président en charge  
des Finances

« Malgré une année 2020 en majeure partie impactée par la crise sanitaire et ayant eu des répercussions sur 2021, ce nouveau budget préserve les grands équilibres financiers et confirme la stabilité des taux d'imposition de la Communauté de Communes des Grands Lacs.

Les investissements restent soutenus en particulier pour les pistes cyclables, preuve de la volonté de l'intercommunalité de s'engager en faveur de la Mobilité. »

Impôts et taxes	10 523 100 €
Compensation versée par l'État	4 030 000 €
Taxe d'habitation (TH)	2 800 000 €
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	1 200 000 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	1 100 000 €
Attributions de compensation	493 100 €
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	450 000 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	450 000 €

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



### CONTRIBUTIONS auprès d'organismes publics

1 569 100 €

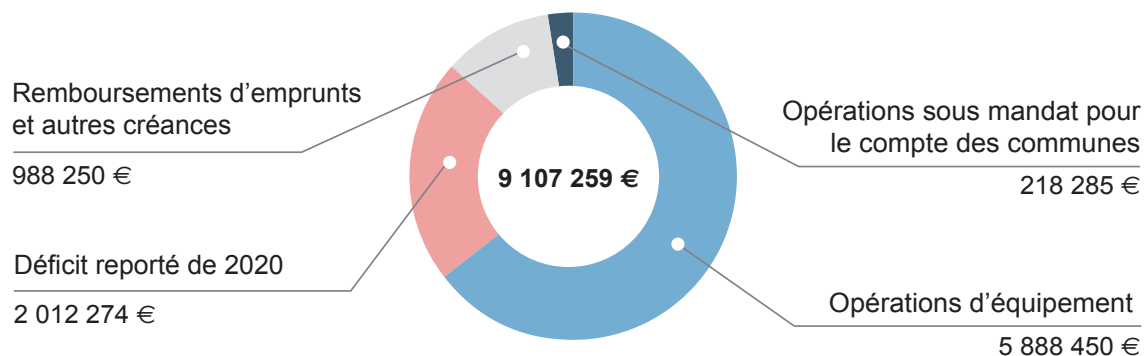
### SUBVENTIONS aux associations

781 179 €

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES GRANDS LACS	1 122 975 €
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS DU BORN	227 100 €
PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT	146 500 €
SYDEC	30 000 €
GIP LITTORAL	13 150 €
CONSEIL RÉGIONAL (LIGNE 46)	13 000 €
ASSOCIATION DES MAIRES DES LANDES	5 830 €
ADIE	3 600 €
MARQUE LANDES	3 000 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME	2 845 €
ADACL	550 €
ALPI	500 €
AMPA	50 €

OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS	695 329 €
MISSION LOCALE DES LANDES	28 000 €
CHEMINS D'INSERTION DES GRANDS LACS (CIGL)	15 000 €
ASSOCIATION DES CHASSEURS GESTIONNAIRES DE L'ENVIRONNEMENT LACUSTRE DU BORN (ACGELB)	12 500 €
INITIATIVE LANDES	7 000 €
ADIL 40	7 000 €
RADIO FRÉQUENCE GRANDS LACS (FGL)	4 000 €
RÉSEAU PARTAGÉ ESPACE DE COWORKING	4 000 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	2 750 €
BISCA'CHATS	2 500 €
BISCA REFUGE	2 500 €
CROIX ROUGE	400 €
CHATS DU BORN	200 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Opérations d'équipement	5 888 450 €
Pistes cyclables	2 073 225 €
Voies nouvelles	1 160 130 €
Renforcement voirie	1 050 520 €
Gestion du trait de côte	712 100 €
Déploiement du Très Haut Débit	640 000 €
Equipement du siège de la CCGL	144 895 €
Bâtiments communautaires	76 580 €
Aménagement recyclerie	20 000 €
Aire d'accueil des gens du voyage	5 500 €
Déchets de venaison	5 500 €

## BUDGETS ANNEXES

FONCTIONNEMENT	BUDGETS ANNEXES	INVESTISSEMENT
6 144 665 € HT	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	-
182 340 € TTC	Gestion des rivières	455 431 € TTC
162 673 € TTC	Gens du voyage	26 090 € TTC
307 100 € HT	Aérodrome des Grands Lacs	311 763 € HT
2 821 974 € HT	Eau potable	4 849 626 € HT
705 143 € HT	Zone d'activités Altaïr (Biscarrosse)	1 126 109 € HT
497 000 € HT	Zone d'Activités La Mountagnotte (Biscarrosse)	627 246 € HT
286 000 € HT	Zone d'Activités Aldebaran (Parentis-en-Born)	562 589 € HT
278 463 € HT	Zone d'Activités La Calle (Parentis-en-Born)	483 985 € HT
674 423 € HT	Zone d'Activités Alhena (Sanguinet)	1 247 660 € HT
784 936 € HT	Zone d'Activités Achernar (Ychoux)	1 260 647 € HT

# Biscarrosse-Plage : Concilier protection de la station balnéaire et érosion



**Christophe LABRUYERE,**  
Vice-président en charge  
de l'Environnement

## BILAN DE 3 ANNÉES DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



La « **défense contre les inondations et contre la mer** » est une compétence obligatoire que la Communauté de Communes des Grands Lacs (CCGL) assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Issue des lois de décentralisations Maptam et NOTRe, elle est l'un des items de la GEMAPI<sup>1</sup>.

Pour ce faire, **un plan d'actions sur 4 ans (2018-2021)** a été établi de façon partenariale, avec des co-financements de l'Europe (Feder), de l'Etat (Fnadt)<sup>2</sup>, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes.

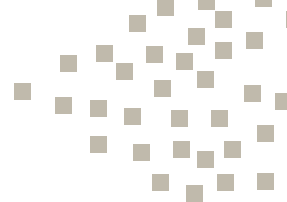
**La CCGL participe à hauteur de 20 % dans le cadre de cette première phase.**

Si le coût prévisionnel était estimé à 2,2 M€, une réalisation ne faisant appel aux prestataires externes qu'en cas de nécessité a permis des dépenses moindres que prévues.

Les coûts réels pour les 8 axes de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse devraient ainsi avoisiner 1,7 M€.

<sup>1</sup> Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (n° 2014-58 du 27 janvier 2014) et Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (n° 20156991 du 7 août 2015) donnant lieu à la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

<sup>2</sup> Fonds Européens de Développement Régionale (Feder) et Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (Fnadt)



# Une stratégie adaptative affinée au fil du temps et au gré des nécessités

## **La stratégie locale repose sur 3 piliers menés conjointement, ce qui en garantit l'efficacité :**

- ◆ **accompagnement des processus naturels** au niveau des dunes (partenariat ONF/CCGL/Commune)
- ◆ **lutte active souple** par transferts sédimentaires mécaniques (rechargements en sable en hiver et au printemps)
- ◆ **étude de relocalisation des bâtiments** de première ligne menacés (Grand Hôtel et 2 villas)

Très encadrée, cette stratégie a nécessité la réalisation, en interne, de nombreux dossiers réglementaires, pour chaque année de travaux : examen au cas par cas auprès de la DREAL Aquitaine, Déclaration d'Intérêt Général (DIG) dans un cadre d'urgence auprès de la DDTM des Landes, DIG pluriannuelle et Enquête Publique. Cette dernière, réalisée du 16 novembre au

16 décembre 2020 préalablement aux opérations de rechargements pluriannuels en sable, a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Désormais, **la CCGL dispose de l'autorisation préfectorale pour réaliser les opérations de lutte active souple** jusqu'en mars 2024, c'est-à-dire pour les 3 prochains hivers.

Par ailleurs, la quantité de sable mobilisée est passée de 15 000 m<sup>3</sup> annuels autorisés jusqu'en 2018 à 70 000 m<sup>3</sup> en moyenne, soit près de 5 fois plus.

L'hiver 2018/2019, très impactant malgré l'absence de situation tempétueuse particulière, a permis de prendre conscience des volumes nécessaires.

Nous passons donc d'une action qui répondait « au coup par coup » (gestion d'urgence lors de tempêtes) à une **gestion planifiée et plus prospective**.

## Loi « Climat & Résilience » : rencontre d'un rapporteur, député des Landes

Le 19 mars, à l'initiative de la Communauté de Communes des Grands Lacs, sa Présidente Françoise DOUSTE, accompagnée d'Hélène LARREZET, Vice-présidente de la CCGL et Maire de Biscarrosse, ainsi que de Christophe LABRUYERE, Vice-président de la CCGL, a rencontré in situ le rapporteur de l'article n° 58 de ce projet de loi, dédié à « la gestion du trait de côte » en la personne du député des Landes, Lionel CAUSSE.

### **Un certain nombre de demandes ont ainsi pu être faites :**

- ◆ **la prise en compte de l'érosion** en tant que « risque naturel », au même titre que la submersion marine,
- ◆ **l'intégration des stratégies locales de gestion de la bande côtière** dans les documents d'urbanisme et/ou leur intégration dans le Code de l'Environnement,
- ◆ **des outils adéquats pour la gestion des risques** concernant les espaces bâtis, le temps de leur relocalisation, et, le cas échéant, pour accélérer et faciliter la mise en œuvre de celle-ci.

Ce phénomène important qu'est l'« érosion », et l'impérieuse nécessité d'anticiper la mise en place d'outils prenant cet enjeu à sa juste valeur, méritent en effet l'attention de l'ensemble des décideurs à l'heure des conséquences du changement climatique. Le sujet est loin d'être anecdotique et impactera de plus en plus de biens et de personnes dans les années à venir.



Visite du député Lionel CAUSSE, rapporteur de l'article 58 du projet de loi, à Biscarrosse, le 19 mars 2021

## Des initiatives innovantes (partenariat DGA-EM)

Outre la révision à la hausse du volume de sable à déplacer, la question des sites de prélèvements a été au cœur de réunions techniques dès le début de la stratégie.

Sur le littoral biscarrossais, la dérive littorale s'écoule du Nord vers le Sud, et charge avec elle les sédiments sableux. Il importe donc de prélever le sable sur la plage en aval (sud) plutôt qu'en amont (nord) des sites à recharger (plages sud, centrale et nord).

C'est pourquoi le sable est emprunté au sud de la plage sud et qu'une autorisation a été demandée au Ministère des Armées afin de pouvoir accéder à la plage de la Direction Générale des Armées – Essais de Missiles (DGA-EM) afin d'y prendre du sable au plus près de l'océan.

Une autorisation a été délivrée en janvier 2021, pour des volumes de 50 000 m<sup>3</sup>/an. A cela s'ajoute la démarche de prélèvements estivaux de sable sur site de la DGA-EM pour constituer des stocks qui pourraient être plus rapidement mobilisés en cas de tempête hivernale.

Toutes ces initiatives sont élaborées dans le cadre de **groupes de travail réunissant à la fois des partenaires financiers et techniques** (ville de Biscarrosse, Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA), GIP Littoral, DGA-EM...).

Enfin, **le suivi régulier de la plage** (mesures au GPS différentiel, photographies, mesures d'évolution altitudinale, tracés de profils de plage) permettra d'affiner encore la connaissance des volumes disponibles pouvant être sollicités, dans la perspective de rechargements plus importants si nécessaire.

C'est ce que permettra notamment la démarche de l'OCA et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) via la réalisation d'un Plan de Gestion des Sédiments (PGS).

Le plan d'actions 2018-2021 arrivant à son terme, **un second plan va être élaboré pour une période maximale de 6 ans (2022-2027)**.



### OBJECTIFS ET PRINCIPE DU RÉ-ENSABLEMENT

- ◆ Faire tampon pour protéger la dune
- ◆ Pallier le déficit en sable de la plage
- ◆ Consolider le pied de dune et stopper ou ralentir le recul du trait de côte
- ◆ Empêcher l'abaissement de la plage

#### Rechargement en sable



**SUD**  
Emprunt en  
bas de plage

**NORD**  
Dépôt en  
pied de dune

On déplace le sable marin au sein de la même cellule sédimentaire, de l'aval vers l'amont par rapport à la dérive littorale.

Si le sable déposé est repris par la marée, il n'est pas perdu mais redéployé dans la cellule sédimentaire.

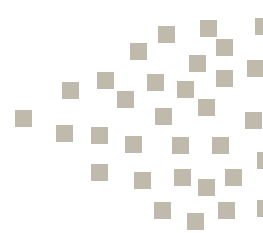
### PRÉCISIONS UTILES

Déposé en pied de dune pour « **faire tampon** », le sable est naturellement repris par la marée haute, ce qui permet de le redéployer dans la cellule.

Le bilan sédimentaire de celle-ci n'est donc aucunement impacté. **C'est pourquoi nous parlons de lutte active souple, ou douce**, puisqu'elle accompagne la dynamique naturelle.

Ainsi, il s'agit de **transfert, de déplacement de sable** plutôt que de « rechargement », même si ce terme est plus souvent employé, par habitude ou par facilité.

Réfection de la descente  
d'accès plage Sud par la  
CCGL suite à la tempête



Plage Sud le 31 janvier 2021



Plage Sud le 16 avril 2021

# Érosion

## MAÎTRISE D'UN PHÉNOMÈNE BIEN INSTALLÉ

La SLGBC de Biscarrosse aborde de nombreuses thématiques et nécessite à la fois une démarche au plus près du terrain et une dimension prospective. Cela implique des partenariats, qui, à travers plusieurs conventionnements (Mairie de Biscarrosse, ONF, OCA, Universités...) rendent ses actions plus efficaces.

AXES	THÉMATIQUE	ACTIONS RÉALISÉES
AXE 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Acquisition de nouvelles données. Communication + information du public (Film, panneaux, expo, conférences...)
AXE 2	Surveillance et prévision de l'érosion	Suivis de plage et de dune, relevés de terrain, mesures au GPS différentiel, tracé de profils, analyses...
AXE 3	Alerte et gestion de crise	Etudes et diagnostics, DIG d'urgence, arrêtés (Mairie), planification
AXE 4	Prévention - Intégration du risque érosion dans l'urbanisme	Insertion de la stratégie dans le SCOT du Born (opposable), mise en cohérence du PLU (Mairie)
AXE 5	Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Etude de relocalisation des 3 bâtiments de première ligne (GIP Littoral & Resiliae)
AXE 6	Lutte active souple contre l'érosion	Convention « Gestion intégrée des dunes littorales ». Accompagnement des processus naturels. Etudes et dossiers réglementaires. Travaux de rechargements en sable...
AXE 7	Lutte active dure contre l'érosion	Non retenue à Biscarrosse-plage
AXE 8	Pilotage, animation et coordination de la stratégie locale	Suivi et portage des dossiers (réglementaires, financiers, techniques), élaboration de partenariats, vulgarisation de l'information...

## Deux mois et demi, et 4 opérations de rechargements séparent ces deux clichés



Plage centrale, le 17 mars 2021.  
Rarement le blockhaus est visible sur une telle hauteur...



Grâce aux rechargements mécaniques, un mois plus tard, le blockhaus n'est plus visible car la plage a été réhaussée et la dune a regagné sa position d'avant tempête

### Des plages qui évoluent très rapidement, dans un sens comme dans l'autre...

**L'évolution des plages impressionne toujours, même les plus connaisseurs, tant leur variation peut être importante en très peu de temps. Plusieurs facteurs expliquent ces processus.**

Aux changements naturels saisonniers (départ de sable l'hiver, arrivée de sable l'été) s'ajoutent les effets de tempêtes, de fortes houles, de vents violents, de marées de vives eaux, avec des interactions entre chacun de ces facteurs, sans oublier le rôle des baïnes, accélérateur d'érosion.

**Par variation, il faut entendre deux choses.**

La plus connue est le recul du trait de côte, ou de la dune. Mais on oublie souvent un second phénomène, plus impressionnant encore : la variation de l'altitude de la plage.

La plage est basse en hiver. Parfois très basse. Cette faible altitude, souvent conjuguée à une plage plate, accentue la vulnérabilité et la fragilité du pied de dune. En revanche, l'été, la plage prend sa « configuration estivale », grâce aux apports naturels de sable depuis l'océan. Cette variation peut parfois atteindre 5 mètres de hauteur !

Mais l'apport naturel à la belle saison ne suffit pas à compenser la perte de sable, en partie naturelle elle-aussi, de l'hiver.

C'est pourquoi une compensation est mise en œuvre grâce aux transferts sédimentaires mécaniques en hiver et au printemps (rechargements en sable).

Ces rechargements contribuent aussi à une variation très surprenante... et rassurante.

Ainsi, une semaine d'opérations peut permettre à la plage de gagner 1 mètre de hauteur voire bien davantage. C'est ce qui est régulièrement mesuré par les services de la CCGL ou l'OCA.

#### Envie d'en apprendre davantage ?

Rendez-vous le 10 juillet, 9h30 au cinéma Le Renoir à Biscarrosse, pour assister à la conférence/débat « Biscarrosse face à l'érosion côtière », organisée dans le cadre de la Fête de la Mer et des Littoraux

# TRAVAUX

## pour l'eau potable



### Biscarrosse Lac

- ◆ Poste de pompage du Golf
- Remplacement d'une canalisation sur 100 mètres avec passage sous espace vert et traversée de la RD 305



### Ste Eulalie-en-Born

- ◆ Rues des Bruyères et des Erables
- Remplacement du réseau existant par une canalisation de diamètre supérieur sur environ 420 mètres, avec reprise de 25 branchements

### Biscarrosse

- ◆ Allée des Moulots et Chemin du Crastails
- Renforcement du réseau avec la pose d'une canalisation de diamètre supérieur sur 480 mètres, reprise de 20 branchements et pose d'un nouveau poteau incendie

### Ychoux

- ◆ Rue Emile Crouzet
- Remplacement d'une canalisation amiante ciment par une canalisation PVC sur 500 mètres avec passage sous voie ferrée, et reprise de 10 branchements



### Sanguinet (1<sup>ère</sup> tranche)

- ◆ Avenue de la Côte d'Argent
- Remplacement de canalisations sur 500 mètres sur la RD 652 et RD 46 avec reprise de 35 branchements



## TRAVAUX À VENIR

### Juillet 2021

- ◆ Rues des Lucioles // Biscarrosse

### Août / Septembre 2021

- ◆ Rue de la Scierie // Luë

### Septembre 2021

- ◆ Route du Yot et Petit Jean (tranche 1) // Parentis-en-Born
- ◆ Route de Petit Jean (Tranche 2) // Parentis-en-Born
- ◆ Rues des Biganons et Chécot // Biscarrosse
- ◆ Chemin des Roseaux // Biscarrosse
- ◆ Route de Bordeaux - quartier Millas Sud // Biscarrosse

### Octobre / Novembre 2021

- ◆ Route de Bordeaux - quartier Millas Sud // Biscarrosse
- ◆ Rue du Soleil // Biscarrosse Plage
- ◆ Chemin du Pit // Biscarrosse





## UN NOUVEAU PANNEAU FLASH

### pour la sécurité des cyclistes

Les cyclistes sont des usagers vulnérables autant en agglomération que lors du franchissement d'une route départementale par une piste cyclable.

Pour réduire au maximum les risques d'accident impliquant les usagers du deux roues et les conducteurs de véhicules motorisés, **de nouveaux panneaux liés à cet usage ont été mis en place de part et d'autre de l'EuroVélo route « Vélodyssée » traversant la route des Lacs (RD 305) à Biscarrosse**, par la Communauté de Communes des Grands Lacs.

Il s'agit de panneaux, connus sous la norme A21 dans le code de la route (débouché de cyclistes), qui sont renforcés **de plusieurs lumières leds** et s'enclenchent en mode **flash au passage de vélos**. Cette nouvelle source lumineuse indique ainsi aux conducteurs circulant au volant d'un véhicule motorisé qu'ils risquent de croiser des cyclistes débouchant de leur droite ou de leur gauche de la piste cyclable qui longe le canal de Navarrosse en direction du lac Nord.

Evidemment, **ce dispositif inédit sur les pistes cyclables ne s'enclenche qu'en présence d'usagers vélo**. En leur absence, ces panneaux danger restent éteints.



# LES TRAVAUX



## Travaux d'entretien des pistes cyclables

- ◆ (1) Renforcement du marquage des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire des Grands Lacs
- ◆ Opérations de fauchage
- ◆ Purges ponctuelles de racines
  - ✦ à Sanguinet, entre l'allée du Lac et le chemin de Sabas
  - ✦ à Biscarrosse, sur la piste cyclable longeant le canal de Navarrosse, depuis la mairie
  - ✦ (2) à Gastes entre l'entrée du village et le port
- ◆ Déploiement et amélioration de la signalétique



## Travaux de renforcement des pistes cyclables

- ◆ (3) Reprise du tapis de la piste cyclable à Biscarrosse entre Laouadie et Navarrosse, le long du canal sur 1 500 m
- ◆ (4) Reprise du tapis de la piste cyclable sur 150 m à Sanguinet entre la craste de Bille et le camping La Rive
- ◆ (5) Purge de racines à Gastes entre le port et le camping La Réserve
- ◆ Reprise du tapis de la Vélodyssée entre la route de Dupart et le chemin de Herroun à Parentis-en-Born



## Programme voirie réalisé

- ◆ **Sanguinet // Chemin du Médocain**
  - Reprise totale de la chaussée
- ◆ **Sanguinet // Route de Sillac** entre la partie neuve et la limite avec la Gironde
  - Reprise de la chaussée

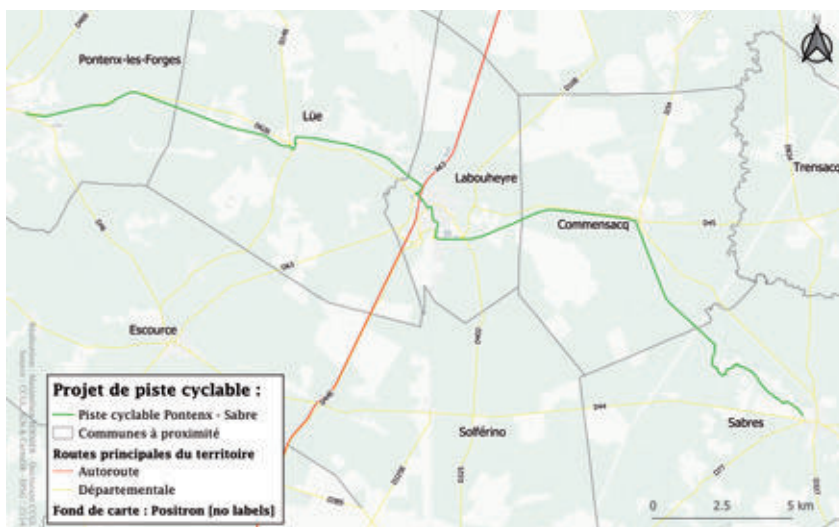
## Programme voirie à venir\*

- ◆ **Ychoux // Rue du Bourg Neuf**
  - Réalisation d'une écluse sur plateau surélevé afin de sécuriser la traversée cyclable
  - Démarrage du chantier : Juillet 2021
- ◆ **Sainte-Eulalie-en-Born // Rue des Bruyères**
  - Reprise du tapis et des bordures
  - Démarrage du chantier : Mi-septembre 2021
- ◆ **Biscarrosse // Avenues Jean Bouin, des Gallipes et de Meyrie**
  - Reprise du tapis et de certains trottoirs (des itinéraires de déviation seront mis en place)
  - Démarrage du chantier : Mi-septembre 2021



- ◆ **Parentis-en-Born // Rues du Yot, Petit-Jean et Georges Brassens**
  - Reprise du tapis et sécurisation des carrefours
  - Démarrage du chantier : Fin septembre 2021
- ◆ **Ychoux // Rues de l'Alliance et Emile Crouzet**
  - Reprise du tapis
  - Démarrage du chantier : Fin octobre 2021

\* le calendrier de démarrage des chantiers est donné à titre indicatif. Il est susceptible d'évoluer en fonction des conditions météo



## Opérations à venir

- ◆ **Biscarrosse // Création de pistes cyclables à la ZAC Lapuyade**
  - Démarrage des travaux : Juillet 2021
- ◆ **Ychoux // Création d'une liaison cyclable entre la piste cyclable et la gare**
  - Démarrage des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2021
- ◆ **Piste cyclable Pontenx-les-Forges / Luë / Sabres**
  - Démarrage des travaux : Novembre 2021

## Sans oublier...

- ◆ Le renforcement du marquage sur la voirie (STOP et passage piétons)
- ◆ Le curage des fossés dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2021



## LA CCGL FAIT SON DIAGNOSTIC VÉLO

L'élaboration du Schéma Directeur Vélo s'inscrit dans les objectifs que la Communauté de Communes des Grands Lacs s'est fixés dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le diagnostic en constitue la première étape. Des visites de terrain associées à des rencontres avec des cyclistes et des groupes de travail ont donc été organisés entre fin 2020 et début 2021 afin de recueillir des données analytiques et morphologiques des Grands Lacs.

Le territoire est marqué par le tourisme à vélo estival, avec un fort développement du vélo utilitaire. S'il se distingue néanmoins par des distances relativement importantes entre les communes, il n'enregistre que peu d'accidents. A l'année, la population très diversifiée (écoliers, collégiens, actifs, retraités) utilise le vélo pour des déplacements variés du quotidien (trajet domicile – travail ou collège, ou loisirs...). Et la population très conséquente en saison estivale se caractérise par une pratique importante du cyclotourisme.

Le vélo est une valeur quasi culturelle sur les Grands Lacs, quelle que soit la saison. Même si l'usage de la voiture prédomine la demande reste importante chez les habitants, en particulier pour les distances entre 3 et 5 km :

- Plus de 80 % de la population sont à moins de 25 min de vélo d'un des 3 pôles de vie, de service et d'emploi
- Plus de 4 300 élèves (primaire, collège et lycée) sont à moins de 25 min de vélo de leur lieu d'études
- 6 500 actifs travaillent à moins de 25 minutes de vélo de leur travail

Cela suppose de mettre en œuvre un véritable réseau de proximité cyclable autour de chaque pôle, en traitant les points noirs des axes passants et leurs carrefours, d'apaiser la circulation dans les centres-villes, et de développer les solutions d'intermodalité.

Car le territoire des Grands Lacs se révèle plus adapté à l'usage du vélo touristique/loisir qu'à celui du quotidien. Peu de continuités sont assurées pour rejoindre les points d'intérêts du quotidien (ZA, centres-villes, établissements scolaires...).

Les quelques infrastructures cyclables sécurisées des centres-villes et nouveaux lotissements s'avèrent peu efficaces, discontinues et peu adaptées à l'usage du vélo au quotidien. L'offre d'intermodalité existe sur les Grands Lacs (gare d'Ychoux, lignes de bus) mais elle reste limitée.

### DE CE DIAGNOSTIC VÉLO, ON DISTINGUE DÉSORMAIS 7 GRANDS AXES :

- ❖ Assurer dans les bourgs la continuité entre les différentes pistes cyclables, poursuivre l'apaisement en diminuant la vitesse de circulation, y associer des aménagements efficaces et qualitatifs, jusqu'aux pistes cyclables aux sorties des bourgs
- ❖ Sécuriser les franchissements stratégiques sur les pistes cyclables existantes reliant les différentes communes, maintenir un réseau en bon état
- ❖ Créer de nouvelles liaisons cyclables aux endroits stratégiques entre les communes
- ❖ Unifier le mobilier cyclable (jalonnement, stationnements vélos, haltes vélos...)
- ❖ Mettre en place des stationnements cyclables de qualité dans tous les lieux d'attractivité et d'intermodalité
- ❖ Créer de nouveaux services autour de l'écosystème vélo afin de développer la pratique
- ❖ Elaborer une communication dynamique favorisant les changements d'usages

Vous souhaitez prendre connaissance de l'intégralité du diagnostic vélo ?  
Rendez-vous sur [ccgrandslacs.fr](http://ccgrandslacs.fr), rubrique Aménagement et urbanisme ou flashez ce QrCode.



### CHALLENGE MOBILITÉ

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, la Communauté de Communes a été inscrite en qualité de territoire organisateur. Sous son giron, pas moins de **14 entreprises ou collectivités** et **85 participants** ont choisi de changer ou d'adapter leur mode de déplacement au travail le temps d'une semaine, entre le 7 et le 13 juin dernier.

# NATURA 2000 repart pour 3 ans avec la CCGL !

Arrivée au terme du contrat désignant la Communauté de Communes des Grands Lacs comme structure porteuse de la démarche Natura 2000, l'intercommunalité s'est portée candidate pour poursuivre cette mission sur le site des Zones Humides de l'arrière-dune des pays de Born et Buch ».

Les collectivités adhérentes au site l'ont naturellement désignée afin que continuent l'évaluation, l'adaptation et la mise en œuvre du DOCOB<sup>1</sup>.

Ce document d'orientation, de référence, d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site contribue à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur les habitats ou espèces pour lesquels le site a été désigné.



## ACTIONS ET PROTECTION

**Objectif 2021 : protection des milieux et des espèces.**

- ◆ Contrat Natura 2000 sur la lagune d'Hournaou à Biscarrosse (avec la participation de l'Europe / Etat / FEADER / Dép40 / SMBVLB). Suite à un projet tutoré mené sur la commune en partenariat avec le Département des Landes et le SMBVLB<sup>2</sup>, un contrat de restauration de milieux ouverts devrait voir le jour en octobre 2021, et pour une durée de 5 ans.
- ◆ Participation au lancement du PNA<sup>3</sup> sur les végétations lacustres Isoète et autres espèces, avec le CBNSA<sup>4</sup> et les autres communes du littoral aquitain disposant de lacs et étangs. Objectif : sauvegarder nos magnifiques plantes protégées dont l'Isoète de Bory.
- ◆ Projet tutoré sur les lichens implantés sur le territoire et leur corrélation avec la qualité de l'air

Toutes ces actions révéleront des interconnexions entre la démarche Natura 2000 et le PCAET, en particulier l'étude sur les lichens. Cette dernière permettra de prouver que la biodiversité, aussi minuscule soit-elle, peut révéler des indicateurs importants sur la qualité ou la dégradation de notre environnement.

<sup>1</sup> Document d'Objectifs - <sup>2</sup> Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born - <sup>3</sup> Plan National d'Actions - <sup>4</sup> Conservatoire National Botanique Sud-Atlantique

## L'atlas de la biodiversité communale en quelques lignes

Un Atlas de la Biodiversité Communale permet de mieux connaître, **de préserver et de valoriser son patrimoine naturel**. Sur les Grands Lacs, cette démarche est envisagée à l'échelle de toute l'intercommunalité !

**Plusieurs milieux composent le territoire des Grands Lacs** : lacs, forêt de pins, dunes, lagunes, cours d'eau... où évoluent une faune et une flore particulièrement riches et préservées. Et ce, grâce aux différentes démarches de protection de l'environnement (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles du Département des Landes, Terrains du conservatoire du littoral...) et aux actions réalisées par les acteurs locaux (ACGELB, fédérations de chasse et de pêche, etc).

Mais la biodiversité ne s'arrête à ces espaces protégés. Elle est aussi présente dans les espaces verts, les friches, les bâtiments et même dans votre jardin ! **Et c'est là tout l'intérêt de l'ABC : découvrir cette biodiversité !**

La CCGL a répondu à un appel à candidature de l'Office Français de la Biodiversité. L'objectif est de cibler les secteurs les plus empruntés et utilisés par les habitants pour en révéler les enjeux (bords de route, de pistes cyclables, parcs, zones d'activités), et se pencher sur des taxons encore mal connus ou éphémères (chauves-souris, papillons, libellules, lichens...).



# AÉRODROME ET BIODIVERSITÉ

L'Aérodrome des Grands Lacs entre au cœur d'une démarche d'amélioration des connaissances de la biodiversité. Ses pistes sont principalement composées d'une vaste surface d'espaces verts (landes, délaissés de boisements...).

Aéro Biodiversité, association créée en 2015, vise à améliorer et faire connaître la biodiversité en milieu aéroportuaire, avec 3 objectifs :

- ◆ **Évaluer la biodiversité** par la science participative, en s'appuyant entre autres sur les protocoles de Vigie Nature développés par le Muséum national d'Histoire naturelle.
- ◆ **Améliorer la biodiversité** en mettant en place, avec les espaces aéroportuaires partenaires, des actions permettant de préserver la richesse des espèces animales et végétales sur les espaces verts.
- ◆ **Faire connaître la biodiversité** au travers de campagnes de promotion et d'éducation à destination des professionnels de l'aérien mais également du grand public.

Après avoir été mandaté par la Fédération Française Aéronautique, Aéro Biodiversité s'intéresse à l'Aérodrome des Grands Lacs. Elle a naturellement contacté la Communauté de Communes des Grands Lacs, gestionnaire de cette plateforme, ainsi que deux associations implantées sur ce site : Aquitaine Hydravions et l'Aéroclub des Grands Lacs.

Les espaces aéronautiques sont des zones closes, protégées de nombreuses actions humaines pour des raisons de sécurité. La nature y est ainsi souvent préservée, et pour une grande part, mise à l'abri du développement urbain. Rappelons que les prairies sont l'un des milieux naturels les plus menacés en Europe. Cette biodiversité mérite d'être considérée, évaluée, améliorée, et elle peut participer au mieux-être de tous.



Pour en savoir plus sur l'Aérodrome des Grands Lacs, trois sessions d'inventaires vont être organisées en 2021 par les scientifiques naturalistes de l'association pour :

- ◆ Étudier la flore et réaliser une cartographie des habitats,
- ◆ Mettre en place un protocole EPOC pour suivre et écouter les oiseaux,
- ◆ Installer un enregistreur d'ultrasons pour recenser les chauves-souris du site,
- ◆ Récolter toutes les indications de présence des espèces autres (mammifères, papillons, et autres cortèges).

Un bilan, effectué en fin d'année, permettra à l'ensemble des acteurs du site de prendre connaissance de la richesse écologique de la plateforme, et d'amender les connaissances que la Communauté de Communes cherche, par ailleurs, à mobiliser au travers de l'Atlas de la Biodiversité Communale lancé à l'échelle de ses 7 communes.

## ZAE Achernar : changement de prix de vente

La zone d'activités Achernar, située à Ychoux, bénéficie d'une situation géographique privilégiée en raison des nombreuses voies de communication avec notamment la RD 43 à proximité immédiate de l'autoroute A63 (liaison Paris/Bordeaux/Bayonne), sans oublier la gare SNCF.

D'une superficie de 92 050 m<sup>2</sup> destinés à des bâtiments à usage artisanal, de commerces, de services ou d'industries, les surfaces cessibles sont adaptables aux besoins des entreprises.

Jusqu'alors, le prix de vente s'établissait en fonction de la superficie acquise par le porteur de projet.

Lors de la séance du 30 mars 2021, le conseil communautaire a décidé de fixer un prix de vente unique des terrains sur la ZAE Achernar à 15 €HT/m<sup>2</sup>.

# ZÉRO MÉGOT, VERSION 2021

## DE NOUVEAUX PARTENAIRES

En tête de liste, la Communauté de Communes des Grands Lacs peut désormais compter sur les **Ecodé-légués du collège Jean Mermoz**. Dotés de 3 pochoirs « Ne rien jeter, ici commence l'Océan », financés par l'intercommunalité en 2020, ils arpentent les rues de Biscarrosse pour taguer cet important message.

**Les associations des commerçants et Zéro Déchet des Grands Lacs** sont également des partenaires précieux et actifs de cette opération. Elles accompagnent les jeunes ambassadeurs dans leur démarche écoresponsable !

Sans oublier les **Chemins d'Insertion des Grands Lacs** à qui a été confiée la mission d'implanter les cendriers à sondage sur le territoire (en nombre plus conséquent en 2021), et de les gérer durant la saison estivale.



## DE NOUVEAUX OUTILS DÉPLOYÉS

**De nouveaux points d'apports volontaires Eco Mégot**, clairement reconnaissables par leur couleur orange et estampillés pour ne recevoir que des mégots, seront installés à la Gare d'Ychoux et au siège de la CCGL, à Parentis-en-Born.

La ville de Biscarrosse va également en implanter 3 à la plage. Et pour renforcer ce dispositif, elle va installer des **distributeurs de cendriers de plage** coniques en carton et aluminium.

## UNE NOUVELLE STRUCTURE S'ENGAGE

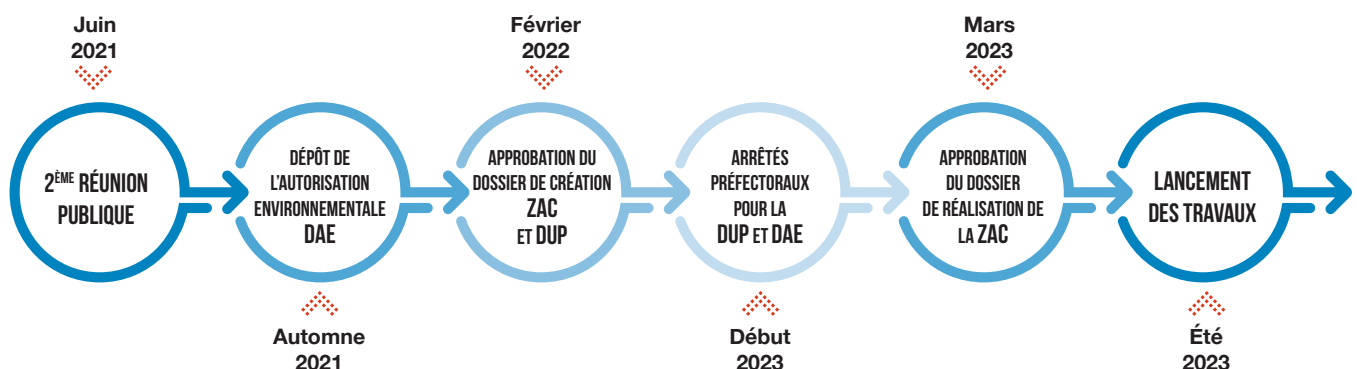
**Le Biscarrosse Olympique Football** s'investit dans une démarche d'écoresponsabilité, en cours de labellisation auprès de la FFF. C'est dans ce cadre qu'une convention a été signée entre le club et la CCGL pour la mise en disposition d'un cendrier à sondage ! Une première pour le club et un symbole fort pour les Grands Lacs !

## Concertation pour le projet d'extension de la ZA la Mountagnotte

La Communauté de Communes des Grands Lacs mène actuellement le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans le but d'étendre la ZA La Mountagnotte à Biscarrosse et pouvoir ainsi proposer du foncier économique à des porteurs de projets désireux de s'implanter sur cette commune.

Dans ce cadre, une 2<sup>ème</sup> réunion publique\* s'est tenue le 7 juin 2021 à 18h30 en visio conférence. Ce fut l'occasion pour la collectivité, accompagnée de la SATEL et de l'Agence Métaphore de présenter le projet d'aménagement de la future ZAC. Les acteurs économiques ayant

participé ont pu avoir des réponses à leurs interrogations. Des informations sur ce projet sont accessibles sur [www.ccgrandslacs.fr](http://www.ccgrandslacs.fr) et il est possible de déposer des observations de manière dématérialisée à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/fyXa>



\* La 1<sup>ère</sup> portant sur le volet environnemental s'est déroulée le 9/12/2019

## Pour une gestion intégrée des dunes littorales



La Communauté de Communes, la ville de Biscarrosse et l'ONF vont travailler de façon conjointe et concertée pour l'aménagement et la protection de l'espace dunaire depuis la plage sud (limite DGA-EM) jusqu'au département de la Gironde.

Une convention tripartite pour une gestion intégrée des dunes de Biscarrosse Plage a été signée le 3 juin entre Françoise DOUSTE, Présidente de la CCGL, Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse et Eric CONSTANTIN, Directeur de l'ONF Landes Nord-Aquitaine.

La CCGL, la Ville de Biscarrosse et l'ONF conviennent ainsi d'agir de concert dans le but de réduire les risques littoraux sur le système dunaire, tout en conciliant accueil touristique et préservation des milieux, développement et lutte contre l'érosion (qu'elle soit maritime ou éolienne). Cette gestion s'inscrit dans un cadre d'actions d'utilité publique formalisées dans le programme opérationnel de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière ainsi que la gestion des plans plage communaux.

## Inaugurations des chantiers « travaux neufs »

Mardi 15 juin, les élus communautaires ont parcouru le territoire en bus afin de découvrir les cinq chantiers dits de « travaux neufs » réalisés entre 2019 et 2021\* :

- ◆ L'allée Malichécq à Parentis-en-Born
- ◆ La route de Langeot, à Sanguinet,
- ◆ Les rues Sencion et Yquem à Biscarrosse
- ◆ L'avenue du 11 novembre à Biscarrosse
- ◆ La rue de Saint Eutrope à Ste Eulalie-en-Born.

Tout au long du trajet, Bernard COMET, Vice-Président en charge de la Voirie, a expliqué la nature des travaux réalisés, les sommes engagées et les enjeux de ces chantiers. Et c'est à Ste Eulalie-en-Born que les élus ont pu découvrir l'historique de ces travaux sous forme d'exposition. Françoise DOUSTE, Présidente de la Communauté de Communes des Grands Lacs a clôturé cette visite inaugurale par la traditionnelle coupe de ruban tricolore, en compagnie de Alain DUDON, Président de l'intercommunalité lors du précédent mandat.



\* hormis l'allée Malichécq, dont la 1<sup>ère</sup> tranche a été réalisée en 2017

## ENTREPRENDRE DANS LES LANDES

Les 6 et 7 mai dernier, le service Développement économique a participé à ce nouveau format, 100 % virtuel, des « Faites de la création », organisé par les chambres consulaires des Landes.

Cet événement avait pour but de rassembler l'ensemble des partenaires autour des créateurs et repreneurs futurs chefs d'entreprise, mais de devenir également un lieu où des chefs d'entreprise en activité puissent trouver des réponses à leurs questions, développer leur réseau et accéder à plus d'informations pour développer leur activité.

**Au programme de ce salon virtuel :** une dizaine de conférences animées par les partenaires, 24 stands virtuels dont celui de la Communauté de Communes des Grands Lacs, sur lesquels les entrepreneurs ont pu prendre rendez-vous et chatter en live avec Chloé THEVENOT, en charge du Développement économique.